

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE NEBOUZAT 2025-2026

À LIRE DANS SON INTÉGRALITÉ ET À CONSERVER

La cantine scolaire est ouverte à tous les enfants scolarisés à Nébouzat. Ils sont placés sous la surveillance du personnel communal, habilité à intervenir pour faire appliquer les règles de bonne conduite et à prendre toutes sanctions jugées nécessaires.

Un menu unique est proposé, seules les familles des enfants ayant un protocole médical peuvent apporter les paniers repas.

La discipline est identique à celle qui est exigée dans le cadre de l'école, à savoir respect mutuel et obéissance aux règles. En cas de faits ou d'agissements de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du service de restauration scolaire (comportement indiscipliné constant ou répété, attitude agressive envers les autres élèves, manque de respect caractérisé au personnel de service, actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels), une mesure d'exclusion temporaire du service pourra être prononcée par le maire à l'encontre de l'élève à qui ces faits ou agissements sont reprochés.

La charte du savoir-vivre applicable dans ce service a été remise à votre enfant qui s'est engagé à la respecter. Vous êtes invités à en prendre connaissance avec lui.

Tarifs des repas année scolaire 2025-2026

Fixés par le conseil municipal le 10/07/2025

Repas réservé via l'espace famille	5.20€
Repas pris mais non réservé via l'espace famille	5.87 €
Repas réservé non annulé, ou annulation tardive	5.20 €
Panier repas pour raison médicale	1.85 €

Les inscriptions et annulations au service doivent être faites par les parents, via l'espace famille en ligne, 2 jours complets à l'avance soit :

Jours de présence à la cantine	Délai limite de réservation et annulation
Lundi	Vendredi soir précédent
Mardi	Samedi soir précédent
Jeudi	Lundi soir précédent
Vendredi	Mardi soir précédent

Seules les absences justifiées, par certificat médical uniquement, ne seront pas facturées. Vous pouvez transmettre le justificatif directement via l'espace famille, onglet « mes demandes », ou par mail au secrétariat de mairie, au plus tard le dernier jour du mois concerné (aucune demande ne sera acceptée une fois le délai dépassé).

Les factures sont envoyées par courrier. Les modes de règlement sont indiqués au verso de celles-ci. Les familles ayant opté pour le prélèvement automatique seront prélevées le 25 du mois. Les factures dont le montant est inférieur à 15 € ne peuvent être transmises (dans ce cas, elles seront regroupées sur une seule et même facture une fois les 15 € atteints).

CANTINE SCOLAIRE DE NEBOUZAT

CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Pour une meilleure participation de tous les enfants à une bonne ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer par chacun



AVANT LE REPAS

- Je suis allé aux toilettes,
- Je me suis lavé les mains,
- Je m'installe à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.

PENDANT LE REPAS

- Je me tiens bien à table,
- Je ne joue pas avec la nourriture,
- Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison,
- Je goûte à tout,
- Je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel.



APRES LE REPAS

- Je joue sans brutalité,
- Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel,
- Je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.

TOUT LE TEMPS

- Je respecte le personnel de service et mes camarades,
- Je suis poli et discipliné,
- J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.

